

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
École Saint-Denis	30/05/2024

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « ***Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école*** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour broser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- **Avec l'aide de votre comité**, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), **remplissez la grille ci-dessous** afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- **Dans les cases à développement :**
 - Dégagez **des constats** pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- **Priorités et pistes d'actions**
 - Formulez **des priorités et des pistes d'actions** pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	30/05/2024
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art.83.1)	28/06/2024

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE





LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À développer/à retirer

Cocher

Constats

Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte

1 2 3

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) <i>Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 rencontres + discussions informelles direction et T 
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'équipe-école est mobilisée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une vision commune est partagée avec tous	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le changement de direction rend plus difficile la régulation en comité du plan de lutte, mais le suiv 
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sondage, ateliers de prévention et d'information, consultation des élèves concernés lors de 
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'organisme de prévention Arc-en-ciel et le policier communautaire pour le 3e cycle. 

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Augmenter les rencontres du comité pour l'année scolaire 24-25 afin d'assurer une meilleure régulation des actions posées.

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher

Constats

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence

1 2 3

*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence.
Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.

Le sondage auprès des élèves sur le sentiment de sécurité à l'école correspond au vécu du personnel et de leur perception. Avant les petits avaient peur des élèves de 6e année, maintenant, ils jouent et

Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place

Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention

Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?

oui

Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

non

Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Différencier conflit, violence physique et psychologique et intimidation en début d'année dans chaque classe.
Ateliers de prévention donnés par la TES: intimidation, confiance en soi, anxiété
Mettre en place des actions pour contrer la violence verbale. Nous remarquons une recrudescence de banalisation de propos violents et vulgaires dans le langage utilisé par les élèves.

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

LÉGENDE
1 : À maintenir
2 : À bonifier
3 : À retirer/à mettre en place

Cocher


Constats

L'application des mesures de prévention	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sujet discuté dans le cours de CCQ,
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : <ul style="list-style-type: none"> • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace) 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ateliers de prévention sur la violence à maintenir; réseaux sociaux: être en prévention dès la 4e année parce qu'en ce moment, ce sujet concerne davantage le 3e cycle. +
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mises en situation lors des ateliers de prévention animés par la TES de la maternelle à la 6e année. Sujet abordé par les enseignants lors des lectures ou +
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mises en situation lors des ateliers de prévention animés par la TES de la maternelle à la 6e année. Sujet abordé par les enseignants lors des lectures ou activités en classe +
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				oui
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				oui, moins d'appels de parents disant que son enfant +
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				


Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Planifier des activités de modélisation sur le civisme.
Références visuelles pour les élèves sur la différenciation entre conflit et intimidation

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Les parents sont informés des situations vécues par leur enfant à l'école.
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Nous constatons une difficulté d'avoir un suivi adéquat de la situation de la part des parents. 
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Pour les élèves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Pour les membres du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Les modalités sont-elles connues ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Elles sont dans le plan de lutte qui est sur le site 
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				à présenter au personnel de l'école.
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Présenter l'affiche de signalement au personnel de l'école.							

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Un rappel est fait à chaque année
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Il est important d'être vigilant, car nous sommes dans une petite école.							

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

Les mesures de soutien ou d'encadrement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Discussion et éducation sur la responsabilisation des actes commis.
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

Les sanctions disciplinaires	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	LÉGENDE 1 : à maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Constats
	Cocher			
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un suivi est généralement fait par l'enseignante ou la TES.
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maintien de la collaboration des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de la plateforme SOI
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Plateforme SOI à utiliser pour la consignation des événements au même endroit.

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. **Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;**
2. **Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.**

Les violences à caractère sexuel	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À mettre en place			Constats
	Cocher			
	1	2	3	
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En attente des capsules du ministère
*Des mesures de sécurité sont en place	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Bilan				
Quels sont vos principaux constats pour cette année :	Les mesures de prévention mises en place et les interventions faites rapidement par le personnel font en sorte que les élèves vivent dans un bon			
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :	Maintenir et poursuivre les ateliers de prévention et d'information concernant la violence et l'intimidation.			

Signature de la présidence du CE :

Michèle Faux

Date : 12 juin 2024

Signature de la direction de l'établissement :

Isabelle Papineau

Date : 12 juin 2024

